



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2020-159

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2020

Sommaire

DIRECCTE

12-2020-11-03-006 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne :
Christophe JALIES (2 pages) Page 6

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-101 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Monteils, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 9

12-2020-11-04-146 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Versols-et-Lapeyre, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 11

12-2020-11-04-088 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Pousthomy, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 13

12-2020-11-04-089 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Prades-d'Aubrac, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 15

12-2020-11-04-090 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Prades-Salars, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 17

12-2020-11-04-091 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Pradinas, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 19

12-2020-11-04-092 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Prévinières, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 21

12-2020-11-04-093 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Privezac, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 23

12-2020-11-04-100 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Montagnol, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 25

12-2020-11-04-102 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Montézic, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 27

12-2020-11-04-103 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Montfranc, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 29

12-2020-11-04-104 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Montjoux, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 31

12-2020-11-04-105 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Montlaur, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 33

12-2020-11-04-106 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Montpeyroux, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 35

12-2020-11-04-094 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Pruines, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 37

12-2020-11-04-095 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Quins, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 39

12-2020-11-04-096 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Rebourguil, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 41

12-2020-11-04-097 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Roquefort-sur-Soulzon, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 43
12-2020-11-04-098 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Villecomtal, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 45
12-2020-11-04-099 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Vimenet, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 47
12-2020-11-04-109 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Lassouts, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 49
12-2020-11-04-110 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Laval-Roquecezière, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 51
12-2020-11-04-117 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Lédergues, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 53
12-2020-11-04-121 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Lestrade-et-Thouels, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 55
12-2020-11-04-122 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Lugan, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 57
12-2020-11-04-123 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Lunac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 59
12-2020-11-04-124 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Maleville, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 61
12-2020-11-04-125 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Manhac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 63
12-2020-11-04-126 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Marnhagues-et-Latour, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 65
12-2020-11-04-127 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Martrin, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 67
12-2020-11-04-128 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Mayran, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 69
12-2020-11-04-129 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Mélagues, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 71
12-2020-11-04-130 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Meljac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 73
12-2020-11-04-108 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Montsalès, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 75
12-2020-11-04-149 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Morlhon-le-Haut, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 77
12-2020-11-04-150 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Mostuéjols, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 79
12-2020-11-04-151 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Mounes-Prohencoux, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 81

12-2020-11-04-131 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Sonnac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 83
12-2020-11-04-132 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Soulages-Bonneval, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 85
12-2020-11-04-133 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Sylvanès, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 87
12-2020-11-04-134 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Tauriac-de-Camarès, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 89
12-2020-11-04-135 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Tauriac-de-Naucelle, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 91
12-2020-11-04-136 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Taussac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 93
12-2020-11-04-137 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Tayrac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 95
12-2020-11-04-138 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Thérondeles, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 97
12-2020-11-04-139 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Toulonjac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 99
12-2020-11-04-140 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Tournemire, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 101
12-2020-11-04-141 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Trémouilles, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 103
12-2020-11-04-142 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Vailhourles, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 105
12-2020-11-04-143 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Valzergues, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 107
12-2020-11-04-144 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Vaureilles, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 109
12-2020-11-04-145 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Verrières, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 111
12-2020-11-04-147 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Vézins-de-Lévézou, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 113
12-2020-11-04-148 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 115
12-2020-11-04-107 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune de Viala-du-Tarn, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 117
12-2020-11-04-111 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Le Cayrol, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 119
12-2020-11-04-112 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Le Clapier, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 121

12-2020-11-04-113 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Le Fel, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 123
12-2020-11-04-114 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Le Nayrac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 125
12-2020-11-04-115 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Le Truel, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 127
12-2020-11-04-116 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Le Vibal, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 129
12-2020-11-04-118 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Les Albres, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 131
12-2020-11-04-119 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Les Costes-Gozon, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 133
12-2020-11-04-120 - Arrêté portant sur la constitution de la commission de contrôle de la commune Lescure-Jaoul, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 135

DIRECCTE

12-2020-11-03-006

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne : Christophe JALIES

N° SAP502181993



PRÉFET DE L'AVEYRON

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D' OCCITANIE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'AVEYRON*

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP502181993**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de l'Aveyron

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aveyron le 30 octobre 2020 par Monsieur Christophe JALIES, pour l'organisme Christophe JALIES dont l'établissement principal est situé LIEU DIT LIEUCAMP, PRAT LONG PRAT LONG 12700 SONNAC et enregistré sous le N° SAP502181993 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Petits travaux de jardinage,
- Travaux de petit bricolage.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 3 novembre 2020

Pour le Préfet de l'Aveyron et par délégation
La Responsable de l'Unité Départementale
Aveyron

Isabelle SERRES

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aveyron ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse 51 rue Raymond IV 31000 Toulouse.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-101

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Monteils, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Monteils

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Monteils et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Monteils, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ALAZARD Christian
Délégué de l'Administration : Monsieur CUSAC Michel
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur ALAZARD Robert

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-146

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Versols-et-Lapeyre, commune
de moins de 1000 habitants



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Versols-et-Lapeyre
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Versols-et-Lapeyre et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Versols-et-Lapeyre, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur JEAN Guillaume
Délégué de l'Administration : Monsieur NORMAN Philippe
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur SAGNES Alain

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-088

Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de
la commune de Pousthomy, commune de moins de 1000
habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Pouthomy
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Pouthomy et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Pouthomy, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame CONDOMINES Vanessa
Délégué de l'Administration : Monsieur SERRES René
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur ALBERGE Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-089

Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de
la commune de Prades-d'Aubrac, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Prades-d'Aubrac
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Prades-d'Aubrac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Prades-d'Aubrac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame SERRES Chantal
Délégué de l'Administration : Monsieur AUGUY Francis
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur GARDES Pascal

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-090

Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de
la commune de Prades-Salars, commune de moins de 1000
habitants



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Prades-Salars
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Prades-Salars et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Prades-Salars, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame RIGAL Bénédicte
Délégué de l'Administration : Monsieur BOUDOU Michel
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur DAURES Jean-Louis

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-091

Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de
la commune de Pradinas, commune de moins de 1000
habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Pradinas

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Pradinas et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Pradinas, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame MAZARS-AUTHESSERRE Angélique
Délégué de l'Administration : Madame RIVIERE Martine
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame BOYER Nadine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-092

Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de
la commune de Prévinquières, commune de moins de 1000
habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Prévinières
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Prévinières et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Prévinières, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur SCUDIER Guy
Délégué de l'Administration : Madame VAYSETTES Laurie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur SCUDIER Jacques

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-093

Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de
la commune de Privezac, commune de moins de 1000
habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Privezac
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Privezac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Privezac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur DUMAS Jacques
Délégué de l'Administration : Monsieur CASTAGNE Serge
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame LAGARRIGUE Claudine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-100

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Montagnol, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montagnol
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Montagnol et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montagnol, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BURTILLET Christel
Délégué de l'Administration : Monsieur FABRE Vincent
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame FLOUEST Nicole

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-102

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Montézic, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montézic

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Montézic et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montézic, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame JONCKHEERE Evelyne
Délégué de l'Administration : Monsieur LAVASTROU René
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur PANSARD Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-103

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Montfranc, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montfranc
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Montfranc et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montfranc, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BOUSQUET Yves
Délégué de l'Administration : Madame SIRVEN Séverine
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur RIOLS Francis

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-104

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Montjaux, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montjoux

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Montjoux et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montjoux, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur SARRAU Richard
Délégué de l'Administration : Monsieur BOUDES Christian
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur FROMENT Jean

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-105

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Montlaur, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montlaur
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Montlaur et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montlaur, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame DECUP-CAUMES Marie-Claude
Délégué de l'Administration : Monsieur GUIRAUD Yves
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur LACAS Jean-Marie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-106

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Montpeyroux, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montpeyroux
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Montpeyroux et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montpeyroux, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GELY Violaine
Délégué de l'Administration : Monsieur CESTRIERES Gilbert
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame GASQ Françoise

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-094

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Pruines, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Pruines
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Pruines et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Pruines, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GELIN Hervé
Délégué de l'Administration : Madame VIDAL Marlène
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur PRADALIER Michel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-095

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Quins, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Quins
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Quins et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Quins, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame WATREMEZ Christiane
Délégué de l'Administration : Monsieur MOUYSET Sylvain
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame NEUMANN Nathalie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-096

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Rebourguil, commune de
moins de 1000 habitants



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Rebourguil

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Rebourguil et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Rebourguil, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame ROBERT Catherine
Délégué de l'Administration : Madame RIVEMALE Marie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur SOLIER Gabriel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-097

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Roquefort-sur-Soulzon,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Roquefort-sur-Soulzon
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Roquefort-sur-Soulzon et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Roquefort-sur-Soulzon, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MIALET Jean-Guy
Délégué de l'Administration : Monsieur BARASCUD Pierre
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame BARASCUD Suzanne

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-098

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Villecomtal, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Villecomtal
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Villecomtal et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Villecomtal, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ALBESPY Etienne
Délégué de l'Administration : Monsieur BURG André
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame CABRIT Josette

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-099

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Vimenet, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Vimenet

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Vimenet et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Vimenet, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GRAZELLES Nicole
Délégué de l'Administration : Monsieur SIMON Claude
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur LANDEZ Daniel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-109

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Lassouts, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Lassouts

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Lassouts et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Lassouts, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur SANNIE Maxime
Délégué de l'Administration : Madame CONTE Marie-Ange
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur POMA Jean-Pierre

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-110

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Laval-Roquecezière, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Laval-Roquecezière
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Laval-Roquecezière et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Laval-Roquecezière, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame NICOULEAU Martine
Délégué de l'Administration : Monsieur LARUE Jean-Eric
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame NICOULEAU Lorène

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-117

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Lédergues, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Lédergues
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Lédergues et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Lédergues, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame VIAROUGE Rosine
Délégué de l'Administration : Monsieur FRAYSSINET Guy
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur HERAIL Pierre

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-121

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Lestrade-et-Thouels, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Lestrade-et-Thouels
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Lestrade-et-Thouels et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Lestrade-et-Thouels, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame CAYRE Marie
Délégué de l'Administration : Madame CALMES Delphine
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur PAILHORIE Norbert

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-122

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Lugan, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Lugan

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Lugan et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Lugan, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame TEULIER Evelyne
Délégué de l'Administration : Monsieur CAMPREDON Didier
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame LUCAS Marie-Lise

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-123

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Lunac, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Lunac

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Lunac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Lunac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur TREZIERES Olivier
Délégué de l'Administration : Madame RICARD Anne-Marie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur MOULY Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-124

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Maleville, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Maleville
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Maleville et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Maleville, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame KWIATKOSWKI Anastasia
Délégué de l'Administration : Monsieur GRATUZE-BESSOU Didier
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur CANTALOUBE Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-125

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Manhac, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Manhac
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Manhac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Manhac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame SOULIE Aline
Délégué de l'Administration : Monsieur ALVERNHE Jacques
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame BELREDON Martine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-126

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Marnhagues-et-Latour,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Marnhagues-et-Latour
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Marnhagues-et-Latour et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Marnhagues-et-Latour, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame ANTOINE Nicole
Délégué de l'Administration : Monsieur FOURNIER Gérald
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur DESPLAS Aimé

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-127

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Martrin, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Martrin
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Martrin et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Martrin, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur SINGLA Jean-Marie
Délégué de l'Administration : Madame ROQUES Viviane
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame CONDAMINES Nadine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-128

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Mayran, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Mayran

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Mayran et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Mayran, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur FRAYSSE Kévin
Délégué de l'Administration : Monsieur BORIES Robert
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur TOURNIER Patrick

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-129

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Mélagues, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Mélagues

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Mélagues et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Mélagues, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ALBERT Eloi
Délégué de l'Administration : Madame BUSCAIL Krystelle
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame FABAS Christine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-130

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Meljac, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Meljac
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Meljac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Meljac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BOUSQUET Odile
Délégué de l'Administration : Madame POMIES Odile
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame LOUBIERE Régine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-108

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Montsalès, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montsalès
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Montsalès et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montsalès, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame CARLES Sandrine
Délégué de l'Administration : Monsieur MAS Romain
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame FERAL Clara

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-149

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Morlhon-le-Haut, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Morlhon-le-Haut
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Morlhon-le-Haut et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Morlhon-le-Haut, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GREZILIERES Julie
Délégué de l'Administration : Monsieur DELPERIE Jean-Claude
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur ALAUX Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-150

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Mostuéjols, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Mostuéjols

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Mostuéjols et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Mostuéjols, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame PIERRE Marine
Délégué de l'Administration : Madame GRAILLE Mélanie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur BAUDOUNET Jean-Paul

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-151

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Mounes-Prohencoux,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Mounes-Prohencoux
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Mounes-Prohencoux et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Mounes-Prohencoux, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur VIALA Alain
Délégué de l'Administration : Monsieur GAYRAUD Jean-Louis
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur RIEU Guy

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-131

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Sonnac, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sonnac
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Sonnac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sonnac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur LABARTHE Jérôme
Délégué de l'Administration : Monsieur CALMEJANE Denis
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur DELMAS Jean-Claude

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-132

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Soulages-Bonneval, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Soulages-Bonneval
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Soulages-Bonneval et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Soulages-Bonneval, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ALLANCHE Jean-Yves
Délégué de l'Administration : Monsieur COUDERC Michel
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame ALAZARD Martine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-133

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Sylvanès, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sylvanès
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Sylvanès et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sylvanès, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur COT Charles
Délégué de l'Administration : Mme VIPREY Martine
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame VAISSAC Jeanne

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-134

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Tauriac-de-Camarès, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Tauriac-de-Camarès
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Tauriac-de-Camarès et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Tauriac-de-Camarès, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BRAL Christophe
Délégué de l'Administration : Madame FLEURY Katie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame MILHAU Carole

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-135

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Tauriac-de-Naucelle, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Tauriac-de-Naucelle
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Tauriac-de-Naucelle et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Tauriac-de-Naucelle, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Mme BENOIT Céline
Délégué de l'Administration : Madame TARROUX Christine
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur BARRES Eric

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-136

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Taussac, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Taussac
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Taussac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Taussac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BELARD Catherine
Délégué de l'Administration : Madame DALAT Chantal
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur GAILLAGUET Laurent

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-137

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Tayrac, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Tayrac

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Tayrac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Tayrac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame LAGARRIGUE Mauricette
Délégué de l'Administration : Madame VABRE Annie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur MARTY Gilles

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-138

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Thérondels, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Thérondels
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Thérondels et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Thérondels, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame CHAMPAGNAC Marie-Line
Délégué de l'Administration : Monsieur BELARD Denis
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur CHASSANG André

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-139

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Toulonjac, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Toulonjac

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Toulonjac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Toulonjac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame PAUZIE Florence
Délégué de l'Administration : Monsieur VALETTE Dominique
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur NOGARET Bruno

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-140

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Tournemire, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Tournemire
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Tournemire et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Tournemire, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GOUTTE Maxime
Délégué de l'Administration : Monsieur MERVIEL Christian
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur FOURCADIER André

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-141

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Trémouilles, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Trémouilles

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Trémouilles et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Trémouilles, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame ALVERNHE Colette
Délégué de l'Administration : Monsieur SAUSSOL André
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame CARRIERE Anne

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-142

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Vailhourles, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Vailhourles
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Vailhourles et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Vailhourles, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GONZALEZ Cédric
Délégué de l'Administration : Madame SAVIGNAC Danièle
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur MARRE Joël

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-143

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Valzergues, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Valzergues

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Valzergues et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Valzergues, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame LAVAUD Isabelle
Délégué de l'Administration : Monsieur DANGLES Yvan
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur DINTILHAC Jacques

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-144

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Vaureilles, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Vaureilles
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Vaureilles et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Vaureilles, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BRUGEL Franck
Délégué de l'Administration : Madame GINESTET Marie-Rose
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur RIVIERE Marc

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-145

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Verrières, commune de moins
de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Verrières

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Verrières et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Verrières, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur JEANJEAN Romain
Délégué de l'Administration : Monsieur ARAGON Guy
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame PANAFIEU Lysiane

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-147

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Vézins-de-Lévézou, commune
de moins de 1000 habitants



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Vézins-de-Lévézou
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Vézins-de-Lévézou et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Vézins-de-Lévézou, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur VIALA Arnaud
Délégué de l'Administration : Madame RIVIERE Josiane
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame VAISSIERE Elisabeth

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-148

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame ASTRUC Caroline
Délégué de l'Administration : Monsieur GALTIER Gérard
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur MESTRE Jean

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-107

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune de Viala-du-Tarn, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Viala-du-Tarn
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Viala-du-Tarn et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Viala-du-Tarn, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame LE MERRE Marie-Hélène
Délégué de l'Administration : Monsieur BENOIT Christophe
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur MAILLEBUAU Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-111

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Le Cayrol, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Cayrol

commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Le Cayrol et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Cayrol, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur LEGER Michaël
Délégué de l'Administration : Monsieur DODIN Marcel
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame BOYER Huguette

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-112

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Le Clapier, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Clapier
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Le Clapier et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Clapier, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame PUEL Katia
Délégué de l'Administration : Monsieur PRIVAT Jean-Marie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur BOISSET Rémy

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-113

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Le Fel, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Fel
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Le Fel et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Fel, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MADAMOUR Jean-Pierre
Délégué de l'Administration : Madame MONTOURCY Rose-Marie
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame MOUSSET Nicole

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-114

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Le Nayrac, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Nayrac
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Le Nayrac et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Nayrac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame JOLY Yvette
Délégué de l'Administration : Madame ANGLADE Gisèle
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame GASTAL Jeanine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-115

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Le Truel, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Truel
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Le Truel et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Truel, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GINESTE Christian
Délégué de l'Administration : Monsieur GIGAULT DE CRISENOY Jean-Eude
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame BOUZAT Michèle

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-116

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Le Vibal, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Vibal
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Le Vibal et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Vibal, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GALIBERT Maurice
Délégué de l'Administration : Monsieur ARGUEL Joël
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur VIALA Gilles

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-118

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Les Albres, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Les Albres
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Les Albres et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Les Albres, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame JEAN-BAPTISTE ROQUEFEUIL Sandrine
Délégué de l'Administration : Monsieur CALMELS Jöel
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur SAUREL André

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-119

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Les Costes-Gozon, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Les Costes-Gozon
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Les Costes-Gozon et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Les Costes-Gozon, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GASTAL Gilles
Délégué de l'Administration : Madame SALSON Cécile
Représentant du Tribunal Judiciaire : Madame THOMAS Annie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-11-04-120

Arrêté portant sur la constitution de la commission de
contrôle de la commune Lescure-Jaoul, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 04 novembre 2020

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Lescure-Jaoul
commune de moins de 1000 habitants

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées par le maire de la commune de Lescure-Jaoul et le président du Tribunal Judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Lescure-Jaoul, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BOUBY Fabienne
Délégué de l'Administration : Monsieur DELERIS Jacques
Représentant du Tribunal Judiciaire : Monsieur ROUZIES Guy

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 04 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Michèle LUGRAND